

ANNEXE 1 (a) - Réunion de la mission d'étude du plan de base

Procès-verbal portant sur le Projet
de Réhabilitation de l'Hôpital de Kaolack

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du SENEGAL, le Gouvernement du Japon a décidé d'effectuer une étude du Plan de Base pour le Projet de Réhabilitation de l'Hôpital de Kaolack, et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé au Sénégal, du 28 Janvier au 24 Février 1989, une mission d'étude dirigée par Docteur Minoru AKIYAMA, Chef de la Mission, Médecin au Centre Médical National, Japon.


La Mission a eu des discussions sur le projet au Ministère de la Santé Publique du Sénégal avec les intéressés, dirigés par Monsieur Bandougou SYLLA, Directeur de Cabinet de ce Ministère.

Comme résultats de l'étude, les deux parties se sont mises d'accord pour recommander à leurs Gouvernements respectifs d'examiner les points essentiels retenus entre eux, ci-joints, pour la réalisation du présent Projet.

Fait à Dakar, le 8 Février 1989


Minoru AKIYAMA
Chef de la Mission JICA

Bandougou SYLLA
Directeur de Cabinet
Ministère de la Santé
Publique


Hady Mamadou LY
Secrétaire Général
Ministère du Plan et de
la Coopération

POINTS ESSENTIELS RETENUS

OBJECTIFS

1. Les objectifs du Projet consistent à élever le niveau médical de la Région de Kaolack par la réhabilitation de l'Hôpital de Kaolack et à contribuer au progrès de la santé des populations et au développement socio-économique de la Région.

SITE DU PROJET

2. Le site du Projet est situé à l'Hôpital de Kaolack, dans la ville de Kaolack, Région de Kaolack, Sénégal, comme le montre l'annexe I.

DEMANDE

3. La demande adressée par la Partie Sénégalaise est exposée à l'annexe II.

AGENCE DE MISE EN OEUVRE

4. Le Ministère de la Santé Publique du Sénégal est responsable de la réalisation du Projet, de l'exploitation et de l'entretien des locaux et des équipements après son achèvement.

SYSTEME DE COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE

5. La partie Sénégalaise a compris le système japonais de coopération non-remboursable expliqué par la mission JICA qui entraîne un principe d'emploi d'une firme d'experts-conseils et une entreprise japonaise pour l'installation et la fourniture du matériel.

ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DU JAPON

6. La mission JICA transmettra au Gouvernement du Japon le contenu du Projet pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour coopérer à la réhabilitation de l'Hôpital de Kaolack grâce aux équipements et travaux énumérés dans l'annexe III, dans le cadre du système japonais de coopération financière non-remboursable.

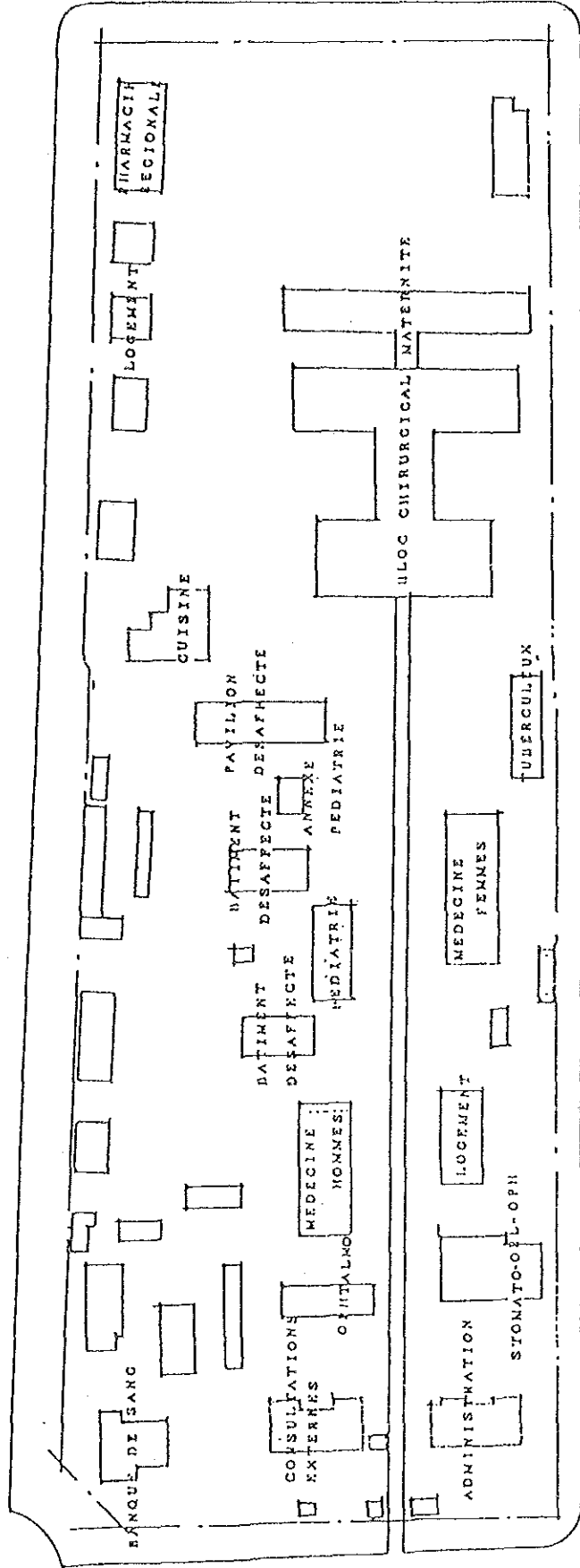
ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

7. Le gouvernement de la République du Sénégal prendra les mesures nécessaires énumérées dans l'annexe IV en plus des travaux exposés dans l'annexe V à condition que la coopération financière non-remboursable soit accordée au Projet.

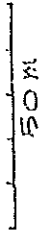
Handwritten signature and initials
7 7

ANNEXE I

HOPITAL DE KAOLACK



1/1500



[Handwritten signature]
 8.
 7

ANNEXE II

HOPITAL REGIONAL DE KAOLACK

- 1- Rééducation fonctionnelle - Laboratoires
- 2- Bloc obstétrical - Radiodiagnostic
- 3- Pneumo-Phthisiologie - Maladies Infectieuses
- 4- Stomato-ORL-OPH
- 5- Locaux Techniques
- 6- Pharmacie - Banque de Sang
- 7- Studios internes
- 8- Local groupe
- 9- Abri - Véhicules
- 10- Bureaux surveillant général et assistant social après démolition de celui existant
- 11- Annexe pédiatrie
- 12- Courants faibles (téléphone, alarme incendie et technique, appels malades)
- 13- Réseau extérieur électrique, éclairage extérieur, poste de transformation
- 14- Equipement des bâtiments neufs et à rénover
- 15- Voirie - réseaux divers
Voirie, démolition bâtiments, circuit de terre, parkings, bancs publics, plantation d'arbres. (exceptés l'adduction d'eau et l'assainissement)
- 16- Bloc chirurgical à rénover
- 17- Maternité à rénover./-


7

ANNEXE III

1. Construction des bâtiments pour remplacer ceux existants ou améliorer le fonctionnement de l'Hôpital

Les bâtiments ayant les fonctions remplies par les établissements suivants:

- service de rééducation fonctionnelle
- laboratoire
- service de radiologie
- service de tuberculose et maladies contagieuses
- service Stomato-ORL-Ophtalmologie
- locaux techniques
- pharmacie
- banque de sang
- local des groupes électrogènes
- l'annexe du bâtiment de Pédiatrie qui sera démolie

2. Réfection des Bâtiments

- Chirurgie
- Gynécologie et Obstétrique

3. Apport des Equipements médicaux et des Matériels

- les équipements médicaux et matériels qui assureront un bon fonctionnement de l'Hôpital

4. Aménagements Divers

- Réseau électrique de l'établissement
- Voies de passage importantes et parking

Nota: La partie Sénégalaise a formulé une vive demande pour;

- la prise en charge par la partie japonaise d'une part des frais de démolition
- l'aménagement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées
- le logement pour les internes
- le garage
- l'éclairage extérieur et le poste de transformation



ANNEXE IV

La partie sénégalaise est priée de prendre les arrangements suivants:

1. Assurer près de l'Hôpital de Kaolack un espace disponible qui est nécessaire pour le Projet avant le commencement des travaux de sa réhabilitation.
2. Fournir des facilités pour l'alimentation du chantier en électricité et d'autres facilités nécessaires pour les services d'engineering et les travaux de réhabilitation.
3. Fournir des données et des informations aux experts-conseils japonais et qui seront nécessaires pour les services d'engineering et les travaux de réhabilitation.
4. Exonérer des taxes et frais accessoires de douane et prendre les mesures nécessaires pour le dédouanement des matériels, équipements et pièces de rechange destinés à la réalisation du Projet.
5. Prendre en charge la commission à la banque de change japonaise pour les opérations bancaires basées sur l'arrangement bancaire comme suit :
 - 5.1 Commission d'avis d'Autorisation de Payer
 - 5.2 Commission de Paiement
6. Accorder aux nationaux japonais dont les services pourraient être requis à propos de la fourniture des produits et des services sous les contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrée et séjour au Sénégal pour la réalisation du Projet.
7. Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres impôts fiscaux qui pourraient être imposés dans le Sénégal en ce qui concerne la fourniture des produits et des services sous les contrats vérifiés autant que cela se conforme au règlement existant.
8. Prendre tous les frais ne faisant pas l'objet de la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la réalisation du Projet.
9. Entretenir et exploiter proprement et efficacement l'Hôpital de Kaolack réhabilité par le don japonais, et prévoir le budget pour l'entretien et l'exploitation.



ANNEXE V

1. Réfection des Bâtiments suivants:

- Médecine Générale (Hommes)
- Médecine Générale (Femmes)
- Pédiatrie (bâtiment principal)
- Cuisine
- Consultations Externes
- Logement du Personnel et des Médecins
- Bureau du Surveillant Général et du Chef du Personnel
- Bureau et Logement du Directeur d'Hôpital

2. Reconstruction des Bâtiments suivants

- Buanderie (stérilisation)
- Consultation-Tri
- Morgue

3. Démolition des installations ci-dessous qui aura lieu suivant le programme de construction pour les remplacer

- l'annexe du bâtiment de la Pédiatrie
- Tuberculose
- Maladies Contagieuses
- Stomatologie-ORL-Ophtalmologie
- Pharmacie et Laboratoire

Handwritten signature and initials:
A
F.
2

ANNEXE 1 (b) - Réunion de la mission de mise au point du rapport

Procès-Verbal portant sur le Projet de Réhabilitation de
l'Hôpital de Kaolack

Le Gouvernement du Japon a envoyé, par le canal de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "JICA"), une mission d'étude dirigée par Monsieur Toru IMAMURA, membre de la Division Don, Ministère des Affaires Etrangères, du 4 au 16 juin 1989 à la République du Sénégal, en vue de soumettre le projet de rapport définitif sur l'étude de plan de base relatif au projet de Réhabilitation de l'Hôpital de Kaolack (désigné ci-après "Rapport") et de donner les explications y afférents.

La mission d'étude a expliqué le contenu du Rapport aux responsables concernés du Ministère de la Santé Publique du Sénégal et mené une série de discussions avec eux. Au terme de ces discussions, les deux parties se sont mises d'accord sur ce qui suit :

1. La partie sénégalaise a donné l'accord de principe sur le plan de base exposé au projet du Rapport dont le résumé apparaît à l'Annexe I ci-jointe.
2. La partie sénégalaise a compris le système japonais de coopération non-remboursable expliqué par la mission JICA.
3. La partie sénégalaise a reconfirmé qu'elle prendrait les mesures nécessaires exposées à l'Annexe II ci-jointe conformément au Procès-Verbal portant sur le Projet signé par les deux parties le 8 février 1989 au temps où la coopération financière non-remboursable du Japon soit accordée à ce projet.


4. En plus des mesures nécessaires mentionnées à l'article 3 ci-haut, la partie sénégalaise a pris une bonne note de la demande de la partie japonaise

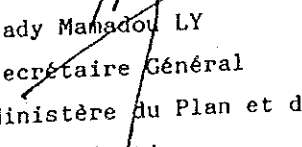
- 1) de dresser un budget nécessaire et d'affecter un personnel adéquat en vue d'assurer un bon fonctionnement des services de l'Hôpital de Kaolack.
- 2) de coordonner les travaux à la charge de la partie sénégalaise énumérées à l'Annexe III ci-jointe avec les travaux dont la partie japonaises'engage dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de sorte que le Projet sera réalisé sans à-coups.
- 3) d'élaborer un plan propre aux déplacements des malades dans d'autres locaux et d'assurer leur traitement afin que l'exploitation de l'Hôpital ne soit pas perturbée pendant que les travaux sont en cours.

5. La partie japonaise soumettra le Rapport définitif (10 exemplaires en version française) au Gouvernement du Sénégal au mois d'août 1989.

Fait à Dakar, le 9 juin 1989


Tohy IMAMURA
Chef de la Mission JICA


Bandougou SYLLA
Directeur de Cabinet
Ministère de la Santé Publique


Hady Mamadou LY
Secrétaire Général
Ministère du Plan et de
la Coopération

2.

7

ANNEXE I

Le Projet en résumé

1. Nouvelle construction des bâtiments :

- 1) service des consultations centrales
- 2) service de pédiatrie (annexe I)
- 3) service tuberculose et maladies infectieuses
- 4) locaux techniques

2. Rénovation des établissements :

- 1) chirurgie
- 2) gynécologie et obstétrique

3. Aménagement extérieur et d'infrastructure intérieur

4. Approvisionnement du matériel et des équipements médicaux :

- 1) matériel et équipements médicaux nécessaires au service de consultations externes
- 2) matériel et équipements médicaux nécessaires au service de consultations centrales
- 3) matériel et équipements médicaux nécessaires aux hospitalisations.

ANNEXE II

Les Mesures nécessaires que la partie sénégalaise prendra

1. Assurer sur le site de l'Hôpital de Kaolack un espace disponible qui est nécessaire pour le projet avant le commencement des travaux de sa réhabilitation.
2. Fournir des facilités pour l'alimentation du chantier en électricité et d'autres facilités nécessaires pour les services d'engineering et les travaux de réhabilitation.
3. Fournir des données et des informations aux experts-conseils japonais et qui seront nécessaires pour les services d'engineering et les travaux de réhabilitation.
4. Exonérer des taxes et frais accessoires de douane et prendre les mesures nécessaires pour le dédouanement des matériels, équipements et pièces de rechange destinés à la réalisation du Projet.
5. Prendre en charge la commission à la banque de change japonaise pour les opérations bancaires basées sur l'arrangement bancaire comme suit :
 - 5.1 Commission d'avis d'Autorisation de Payer
 - 5.2 Commission de Paiement
6. Accorder aux nationaux japonais dont les services pourraient être requis à propos de la fourniture des produits et des services sous les contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leur entrée et séjour au Sénégal pour la réalisation du Projet.
7. Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres impôts fiscaux qui pourraient être imposés dans le Sénégal en ce qui concerne la fourniture des produits et des services sous les contrats vérifiés autant que cela se conforme au règlement existant.
8. Prendre tous les frais ne faisant pas l'objet de la coopération financière non-remboursable, nécessaires à la réalisation du Projet.
9. Entretien et exploiter proprement et efficacement l'Hôpital de Kaolack réhabilité par le don japonais, et prévoir le budget pour l'entretien et l'exploitation.

ANNEXE III

Les Travaux à la charge de la partie sénégalaise

1. Réfection des Bâtiments suivants :

- Médecine Générale (Hommes)
- Médecine Générale (Femmes)
- Pédiatrie (bâtiment principal)
- Cuisine
- Consultations Externes
- Logement du personnel et des Médecins
- Bureau du Surveillant Général et du Chef du Personnel
- Bureau et Logement du Directeur d'Hôpital

2. Reconstruction des Bâtiments suivants :

- Buanderie (stérilisation)
- Consultation-Tri
- Morgue

3. Démolition des installations ci-dessous qui aura lieu suivant le programme de construction pour les remplacer :

- L'annexe du bâtiment de la Pédiatrie
- Tuberculose
- Maladies Contagieuses
- Stomatologie-ORL-Ophtalmologie
- Pharmacie et Laboratoire

ANNEXE 2

a) Programme de la mission d'étude sur place

Date	Membre	Travail	Lieu
28.1	Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	Départ Narita 12:50 AF275 Arrivée Paris 17:30	Paris
29.1	Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	Départ Paris 15:15 AF323 Arrivée Dakar 21:15	Dakar
30.1	Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa Arrivée Nishihata	(1) Réunion avec IC local (2) Réunion laboratoire Min. des Travaux Publics Dakar 23:30 1B851	Dakar Dakar
31.1	Nishihata, Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	(1) MSP, Bureau JOCV, Ambassade Japon, OMS (2) Présentation rapport	Dakar
01.2	Nishihata, Tawaraya, Nakatani, SAFU, Yanagawa	(1) Réunion interne à la mission (2) Enquête (tests de vieillissement bâtiments)	Dakar
02.2	Akiyama Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	Arrivée Dakar 4:55 SN427 (1) Dakar → Kaolack (2) Rencontre préfet, maire, directeur hôpital	Kaolack
03.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	(1) Enquête hôpital de Kaolack (2) Réunion Akiyamatériel	Kaolack
04.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya SAFU, Nakatani, Yanagawa Hideshima, Sugawara	(1) Réunion travaux de réfection (2) Kaolack → Dakar Départ de Narita 12:50 AD275 Arrivée Paris 17:30	Dakar Paris
05.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya SAFU, Nakatani, Yanagawa Hideshima, Sugawara	Réunion inter-mission Départ Paris 15:15 AF-323 Arrivée Dakar 21:15	
06.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa Hideshima, Sugawara	(1) Réunion Ministère Santé Publique (2) Visite hôpital Le Dantec	Dakar
07.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya SAFU, Nakatani, Yanagawa Hideshima, Sugawara	(1) Réunion Ministère Santé Publique (2) Réunion mission française (3) Classement documents	Dakar
08.2	Akiyama, Nishihata, Tawaraya, SAFU, Nakatani, Yanagawa	(1) Signature procès-verbal (2) Rapport Ambassade Japon et JOCV	Dakar
	Hideshi, Sugawara Nakatani, Yanagawa, Hideshima,	Dakar → Kaolack	
	Akiyama, Nishihata	Départ de Dakar AF 310	
09.2	Yanagawa, Hideshima, Sugawara	Enquête hôpital de Kaolack	
	Tawaraya, SAFU	Dakar → Kaolack	Kaolack
10.2	Tawaraya, Hideshima SAFU, Yanagawa, Sugawara	Enquête hôpital de Kaolack	
	SAFU, Yanagawa, Sugawara	Réunion SONELEC, SONETEL, SONEES	Kaolack

11.2	Yanagawa, SAFU, Hideshima, Sugawara	(1) Enquête hôpital Kaolack (2) Enquête vendeurs matériel de construction de la ville (3) Réunion inter-mission	Kaolack
12.2		(1) Draft des plans Sugawara de section (2) Classement des documents	Kaolack
13.2	Hideshima, Sugawara	(1) Réunion draft des plans	
	Nakatani, SAFU, Yanagawa	(2) Réunion liste du matériel médical	Dakar
	SAFU, Nakatani Hideshima, Sugawara, Yanagawa	(3) Réunion inter-mission	
14.2	Hideshima, Sugawara	(1) Réunion draf des plans	
	Nakatani, SAFU, Yanagawa	(2) Réunion liste du matériel médical	
	SAFU, Sugawara	(3) Etude terrain avec plan cadastral	Kaolack
15.2	Nakatani, SAFU, Yanagawa	(1) Réunion liste matériel médical	
	SAFU, Nakatani Hideshima, Sugawara, Yanagawa	(2) Visite hôpital de Thiès (3) Kaolack → Dakar	Dakar
16.2	Nakatani, SAFU, Yanagawa	(1) Réunion importateur matériel (2) Visite hôpital principal (3) Centre de rééducation (4) Visite du centre du sang	
	Hideshima, Sugawara	(5) Classement documents	Dakar
17.2	Nakatani, SAFU, Yanagawa	(1) Réunion importateur matériel médical	
	SAFU, Sugawara, Hideshima	(2) Etude matériaux de construction	
	SAFU, Nakatani, Hideshima, Sugawara, Yanagawa	(3) Réunion Ministère Santé Publique	Dakar
18.2	SAFU, Sugawara	(1) Etude matériaux de construction	
	Hideshima	(2) Plans de chaque section	
	Nakatani, Yanagawa	(3) Liste du matériel médical	Dakar
19.2	Hideshima, Sugawara	(1) Plan de chaque section	
	SAFU, Nakatani, Yanagawa	(2) Mémoire	Dakar
20.2	SAFU, Nakatani Yanagawa, Hideshima, Sugawara	(1) Réunion inter-mission (2) Enquête représentant de matériel médical (3) Rapport Ministère Santé Publique, Ambassade Japon, JOCV (présentation du mémorandum)	Dakar
21.2	"	(1) Explication du mémorandum au Ministère Santé Publique Départ de Dakar 23:55 AF302	Avion
22.2	"	Arrivée à Paris 18:10	Paris
23.2	"	Départ Paris 12:20 AF274	
24.2	"	Arrivée Narita 16:00	

b) Programme de la mission de mise au point

Date	Membre	Travail	Lieu
04.6	Imamura, Tawaraya, Akiyama, Nakatani, Yanagawa	Départ Narita 20:30 SR-163	
05.6	idem	Arrivée à Genève (8:05)	Genève
06.6	idem	Départ de Genève (14:30 SR-242) Arrivée à Dakar (17:50)	Dakar
07.6	idem	(1) Visite ambassade du Japon (2) Visite MSP, présentation du projet de rapport.	Dakar
08.6	idem	(1) Réunion avec MSP sur rapport (2) Vérification du contenu du PV	Dakar
09.6	idem	(1) Réunion avec MSP sur rapport (2) PV et échange signature	Dakar
10.6	idem	(1) Déplacement (Dakar→Kaolack) (2) Visite préfet, maire et directeur hôpital	Kaolack
	Tawaraya	(3) Etude complémentaire hôpital	
	Imamura, Akiyama	(4) Déplacement (Kaolack→Dakar)	Dakar
11.6	Tawaraya Nakatani, Yanagawa	(1) Etude complémentaire hôpital (2) Classement documents	Kaolack
	Imamura, Akiyama	(3) Départ de Dakar (23:55 AF-302)	
12.6	Tawaraya Nakatani, Yanagawa	(1) Etude complémentaire hôpital (2) Déplacement (Kaolack→Dakar)	Dakar
13.6	idem	(1) Etude des fournisseurs matériel (2) Rapport ambassade du Japon (3) RdV bureau JOCV (4) Départ Dakar (23:55 AF-302)	
14.6	idem	Arrivée à Paris (9:00)	Paris
15.6	idem	Départ de Paris (14:30 JL-420)	
16.6	idem	Arrivée à Narita (16:55)	

ANNEXE 3**a) Membres de la mission japonaise d'étude du plan de base**

Affectation	Nom	Emploi
Chef de Mission	Minoru AKIYAMA	Centre médical national,
Gestion	Norio NISHIHATA	JICA Division I d'étude du plan de base, Département de la Planification et de l'étude pour la coopération financière non-remboursable,
Architecte en chef	Kanzo TAWARAYA	Société AZUSA
Architecte	Satoshi HIDEHIMA	Société AZUSA
Ingénieur mécanique	Tsuneo SAFU	Société AZUSA
Ingénieur électricité	Nobuyuki SUGAWARA	Société AZUSA
Spécialiste équipement médical	Kozo NAKATANI	Société AZUSA
Interprète	Isamu YANAGAWA	Société AZUSA

b) Membres de la mission de mise au point

Affectation	Nom	Emploi
Chef de Mission	Toru IMAMURA	Service des dons direction Coopération technique, Ministère des Affaires étrangères
Planification médicale	Minoru AKIYAMA	Centre médical national
Architecte en chef	Kanzo TAWARAYA	Société AZUSA
Spécialiste équipement médical	Kozo NAKATANI	Société AZUSA
Interprète	Isamu YANAGAWA	Société AZUSA

ANNEXE 4

Liste des personnes rencontrées

a) Mission d'étude du plan de base

Ambassade du Japon au Sénégal		
Conseiller	Tei	FUJIWARA
2ème Secrétaire	Aklra	KONO
JOCV (bureau de Dakar)	Ishio	TATSUMI
Volontaire	Rie	TERAOKA
Volontaire	Mie	URAWA
Ministère de la Santé Publique		
Directeur du Cabinet	Bandougou	SYLLA
Directeur des formations hospitalières	Ibrahima	FAYE
Conseiller technique	Georges	FOURNIER
Assistant technique	Alain	LE GARNEC
Ingénieur Equipements biomédicaux	Abdourahmane	NDOYE
Ingénieur Génie civil	Abdoul Hamid	DIOUF
Service maintenance	Mayacine	NDIAYE
Ministère du PPlan		
Ingénieur T planification	Mme Dramé	NDEYE
Hôpital de Kaolack		
Directeur	Yaya Moustapha	NDIAYE
Surveillant général	Baye Demba	NDOYE
Chef des ateliers	Magaye	NDIR
OMS		
Directeur	Victor	AGBESSI
Région de Kaolack		
Gouverneur	Dial	DIOP
Ville de Kaolack		
Maire	Abdoulaye	DIAK
Hôpital de Thiès		
Directeur	Adama	KANE
Surveillant général	Adadon	SOW

Hôpital Central de Dakar		
Radiologiste	Jean Paul	EYNARD
Surveillant major	Moustafa	WLIAYE
Centre du sang		
Directeur	Lamine	DIAKHATE
Directeur adjoint	Roger	PRAT
Centre national d'appareillage orthopédique		
Directeur	François	RIGAL
Ingénieur conseil local		
SONED	Ousmane	NDAO
	Abdoulaye	SECK
b) Mission de mise au point		
Ambassade du Japon au Sénégal		
Ambassadeur	Mitsuhei	MURATA
Secrétaire	Yuji	KUBO
JOCV (Bureau de Dakar)		
Coordinateur	Yoshifumi	TSUKII
Volontaire	Mie	URAWA
Volontaire	Marie	NISHIZU
Ministère de la Santé publique		
Directeur du Cabinet	Bandougou	SYLLA
Directeur des formations hospitalières	Ibrahima	FAYE
Assistant technique	Alain	LE GARNEC
Ingénieur génie-civil	Abdoul Hamid	DIOUF
Ingénieur équipements biomédicaux	Abdourahmane	NDOYE
Service maintenance	Mayacine	NDIAYE
Ministère du Plan		
Ingénieur planification	Mme Dramé	NDEYE
Hôpital de Kaolack		
Directeur	Yaya Moustapha	NDIAYE
Mission de Coopération française		
	Eric de la Moussaye	

ANNEXE 5

Liste des documents

1. **Projet de VIIème Plan de développement économique et social : 1985/89**
Tome II, 1ère partie : secteur primaire, MPC
2. **Situation sanitaire et démographique : 1984/85, division de la statistique, D.R.P.F., MSP**
3. **National Health Policy : feb. 1987, Ministry of Health**
4. **Hôpital régional de Kaolack - 352 lits : décembre 1983, MSP**
 - **Cahier des prescriptions techniques et particulières**
 - **Descriptif**
 - **Schémas du plan**
5. **Projet de réponse au questionnaire de la mission japonaise : février 1989**
Rénovation de l'hôpital de Kaolack, MSP
6. **Eléments sur les internes et stagiaires susceptibles d'être reçus à l'hôpital de Kaolack : 13 juin 1989, Direction des formations hospitalières, MSP**
7. **Note sur le budget du Ministère de la Santé publique 1989/90 : 13 juin 1989, Direction des formations hospitalières, MSP**

JICA